



Date départ garantie piece automobile changée par garagiste

Par **OASIS43**, le **08/01/2010** à **16:00**

Bonjour,

j'ai fait changer mon silencieux d'échappement par mon garagiste en novembre 2008, date de facture et de paiement le jour même de la reprise du véhicule en date du 28/11/2008. le garagiste a acheté la pièce en date du 13/10/2008.

le 10/11/2009, suite à un bruit anormal du pot d'échappement mon garagiste constate que la pièce est défectueuse problème au niveau de la soudure du silencieux. Le garagiste a pris contact avec le revendeur de piece qui annonce que le délais des 12 mois de garanties est dépassé.

Le départ de la garantie est-il la date d'achat de la pièce ou la date de montage de cette pièce sur mon véhicule ?

Auprès de qui dois je me retourner ?